



### Qui sommes-nous ?

L'association " Les Amis du Villemur Historique " travaille depuis 2001 à remonter le temps à la découverte de la vie et des coutumes de nos ancêtres. Chaque année, une exposition menée conjointement avec l'ASPV (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine du Villemurois) invite à découvrir ou mieux connaître un pan du passé Ville-murien et de son canton.

Tout au long de l'année, les membres de l'association partent à la rencontre de ce passé.

Aujourd'hui, ils vous invitent à travers cette page à découvrir leur actualité, livres, expositions, visites ...

A l'actif de l'association, existe la possibilité de suivre un circuit commenté qui vous emmène à la découverte de Villemur, de ses monuments et de leur histoire.

La présente page s'inscrit dans une volonté de communication et pour mieux échanger avec vous.

Récits, portraits, témoignages sont au programme et nous serions heureux de recueillir les souvenirs de nos aînés, pour les faire partager à tous nos lecteurs, pour les inscrire dans la postérité.

Venez remonter le temps avec nous...

Bonne lecture à tous.

## De l'Hôpital du XIIIe à l'EHPAD du XXIe siècle Huit siècles d'évolution

La santé publique qui comprend : Le Soins, la Gestion, la Bienfaisance, la Prévention, est une préoccupation essentielle depuis que l'homme vit en communauté. VILLEMUR avait vraisemblablement une léproserie au XIIIe siècle ainsi qu'un hôpital au XVIe siècle plus près de la porte SAINT JEAN. (Abattoir, rue de la boucherie).

**Naissance d'un hôpital.** L'hôpital Saint-Jacques remonte au XVIIème siècle d'après les nombreux renseignements dont nous disposons. Il se situait à l'ouest de la porte Saint- Jacques, à 100 mètres en dehors des murs d'enceinte de la ville et à la jonction des chemins allant vers le Born et Les Filhols. Les dernières réparations ont eu lieu en 1776, elles n'ont pas résisté aux intempéries. Aujourd'hui, la rue du vieil hôpital en est la mémoire.

**A la révolution,** l'hôpital devient l'hospice civil en 1796. Une loi crée des commissions des hospices civils. Les Pauvres sont pris en charge le 30 ventôse an XI par le Bureau de Bienfaisance de la justice de Paix du Canton de Villemur sur Tarn qui, dès lors, devient l'administrateur des Pauvres. Il semble qu'il n'y a pas de locaux spécifiques pour les accueillir. Ce nouvel organisme s'occupait de tout le canton. Les difficultés de gestion avec le détournement de la nourriture, du linge et abus des familles, imposent la nécessité de trouver un local qui sera " l'Asile paisible du vieillard infirme ", le Bureau de Bienfaisance continuant de fournir les secours à domicile. (AMV délibération du 1er mai 1841)

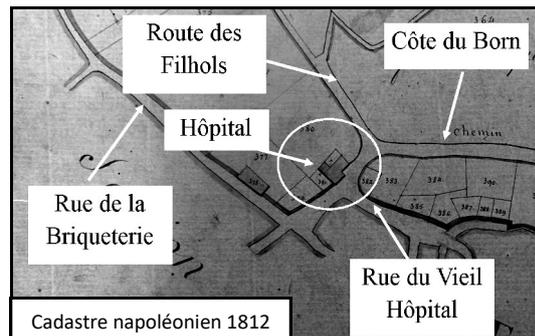
**En 1841,** toutes les conditions sont requises pour trouver ce local. Une proposition pour un hospice de 12 lits est faite à Mr le Préfet. Le financement pourra être réglé par 3 dons et legs différents (fréquent à cette époque).

1°) Un don à la condition expresse de construire un Hospice a été fait par Melle de VACQUIE et Mr BATUT. Soit une somme de 22.000 F.

2°) La somme de 32.579,07 F provenant d'une part de la vente d'une métairie appartenant à l'hospice de Villemur et d'autre part des biens gérés par le bureau de Bienfaisance .

3°) 13.000 F ont été payés par Mr MAURY acquéreur de la Forêt Royale en contre partie de l'interdiction du droit d'usage des habitants de VILLEMUR ( ramassage du bois mort. )

**En 1850,** le véritable essor a lieu lorsque M. Le Curé FIEUZET propose de mettre l'Hospice dans " L'OUSTAL ", ancien hôtel seigneurial du Duc de LESDIGUIERES, actuellement Greniers du Roy. Les bâtiments étaient en partie occupés par les frères de l'Ecole Chrétienne (Sainte Famille) et Mr Le Curé demande que quatre sœurs de Saint André de La Croix s'occupent de cette maison, deux pour les soins des malades et infirmes et deux pour l'instruction gratuite des enfants pauvres. Cependant, un legs de Mlle BEUDOT impose que l'Hospice soit servi par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Le conseil municipal trouve que cette proposition est recevable.



Cadastré napoléonien 1812

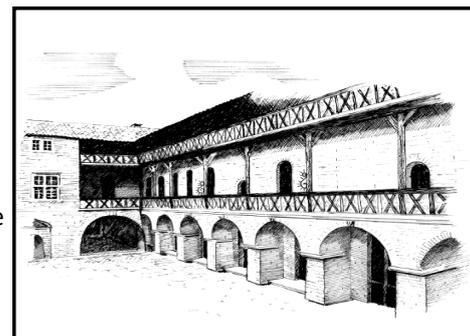


Emplacement de l'hôpital du XVIIe siècle



Dans ce numéro :

De l'hôpital du XIIIe à l'EHPAD du XXIe siècle :  
article écrit par  
Christian PONCELET



Chers amis lecteurs,

nous sommes à la recherche de photos, documents, articles de journaux ou autres sur les associations sportives (football, rugby, vélo etc...) de Villemur sur Tarn depuis 1912. Pour cela, vous pouvez contacter Mme Marie Martine Poncelet, présidente, ou tout autre membre du bureau.

Merci par avance.

Ici

Pendant l'occupation Allemande  
le Père AUGUSTE ARRIBAT  
Salésien de Don Bosco  
« Juste parmi les nations »  
cacha et sauva de la déportation  
- au péril de sa vie -  
six enfants juifs.  
L'un d'entre eux PAUL FUTTER  
fut arrêté, martyrisé et assassiné  
par les S.S.

Souvenez-vous.

#### Bureau 2019

##### Présidente

Mme Marie-Martine PONCELET

Tél : 06.13.36.10.41

marimapon@orange.fr

##### Secrétaire

Mme Véronique GAYRAUD

Tél : 06.86.26.81.84

veronique.gayraud@wanadoo.fr

##### Secrétaire adjointe

Mme Pilar JIMENEZ

Tél : 05.61.09.23.96

pilar.jimenez@sfr.fr

##### Trésorier

Mr Jean-Claude FRANCOIS

Tél : 06.80.45.36.91

jclaudemarie.francois@wanadoo.fr

##### Responsable de la Communication

Mr Jean-Luc ERPELDING

Tél : 06.08.85.7.72

jlerpelding31@free.fr

##### Membre adjoint

Mr ARNAUD Christian

Tél : 06.74.64.55.91

arnaudnicri@gmail.com

##### Membre adjointe

Mme QUARTI Yvonne

Tél : 06.79.37.72.73

Malric.yvonne@neuf.fr

Monsieur MAURY, de Toulouse, est le dernier propriétaire de l'hôtel seigneurial du Duc de LESDI-GUIERES. La commune le lui achète pour la somme de 10.000 F : 6.700 F venant de la valeur de l'ancien hôpital et de ses terres vendues en 1840, 3.300 F constitués par un legs de Mr le Curé FIEUZET qui donne en plus des biens meublés évalués à 3.374 F.

Il en résulte que l'Hospice Saint-Jacques, nouvellement organisé par arrêté de Monsieur le Préfet en date du 18 novembre 1852, a le droit de prendre et d'administrer ses revenus dans les locaux des Greniers du Roy.

**A partir du 14 octobre 1914**, une délibération du conseil municipal suggère de participer à l'effort de guerre en accueillant des blessés. L'hôpital militaire bénévole, n° 44 bis, de 30 lits s'installe dans les Greniers du Roy.

**En 1958**, l'hospice s'établit rive gauche. Le transfert des Greniers du Roy aux locaux actuels a été décidé le 20 mai 1954 lorsque Madame MARCHET, belle fille de l'entrepreneur toulousain dont les 2 fils sont décédés, présidente de la " Sté Saint Pierre ", propose la donation de biens à l'Hospice Saint-Jacques. Ces biens sont : Le Domaine de Carles et une vaste maison Avenue de Toulouse à la condition que ces locaux soient réservés à un usage hospitalier. L'Hospice doit employer, parmi son personnel, des religieuses dépendant de la congrégation des " Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul ". (Acte notarié du 20 mai 1954).

**Avant la donation**, la maison abritait un établissement scolaire, fermé depuis. Les frères Salésiens de Don Bosco en ont eu un temps la gestion, et le Père Auguste ARRIBAT s'y est illustré pendant la Seconde Guerre Mondiale, en hébergeant et protégeant 6 enfants juifs. Les sœurs de Saint-Vincent-De-Paul ont tenu et géré l'établissement jusqu'en 1965. Quatre religieuses continuèrent leur service avec des infirmières et du personnel public jusqu'en décembre 1980. Le nombre de lits d'hébergement est passé alors de 15 à 65.

**Le 15 octobre 1974**, les Greniers du Roy sont attribués à la Commune par bail emphytéotique de 99 ans à compter du 01/01/1975. A noter que les Greniers du Roy ont été inscrits aux monuments historiques le 07 août 1974.

**Période contemporaine.** L'établissement actuel connaît de nombreuses évolutions. En 1968, une extension avec une annexe, appelée " Pavillon ", est créée, comportant 40 places. En 1981, la rénovation de 44 places d'hébergement est achevée. L'hospice devient Maison de Retraite Médicalisée en 1983. Reconnue propriétaire des biens le 18 juin 1984, la Maison de Retraite est libre de tout droit le 20 mai 2004, la période de concession de 50 ans datant de la donation de 1954.

Un SSIDPA (Service de soins infirmiers à Domicile pour Personnes Agées) de 25 listes est créé le 03 février 1983 avec ses propres locaux en 2017. Il est un des éléments du maintien à domicile que compromet le grand âge. En 2013, il couvre les cantons de VILLEMUR, FRONTON et PECHBONNIEU avec 90 places.

La dénomination EHPAD (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes) est obtenue en 2007 et accueille 90 personnes avec 70 chambres individuelles et 10 chambres doubles.

Un PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) est obtenu le 23 janvier 2013. Il dispose de locaux individualisés au sein de l'EHPAD depuis le 1er octobre 2017. Ce sont 14 lits dédiés à des personnes âgées atteintes de maladie d'Alzheimer ou apparentées, et présentant des troubles du comportement modérés.

L'EHPAD est devenu une structure hospitalière gérée par un directeur, un conseil d'administration présidé par le maire de la commune et une cinquantaine d'employés soit : 7 infirmiers (es) dont un cadre de santé, 26 aides soignants (es), 18 agents hospitaliers et de plus en plus de personnel qualifié : médecins libéraux et intervenants (diététicien, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotricien, psychologue, médecin coordonnateur) qui font la valeur reconnue de l'EHPAD Saint Jacques en 2019.

Christian PONCELET



Un groupe de militaires, les sœurs de Saint Vincent de Paul et les administrateurs posent en janvier 1915 dans la cour de l'hôpital N° 44 bis, aujourd'hui les Greniers du Roy  
(Photo coll. Jean-Luc Mouyssac)



La Maison Marchet